



## Association Autonome des Parents d'Elèves

de Marly le Roi et des communes voisines  
(Affiliée à l'UNAAPE)

Une association de parents d'élèves, telle que l'**A.A.P.E** de **Marly-le-Roi** et des communes voisines, a pour vocation de défendre les **intérêts communs** aux parents d'élèves.

**Nos valeurs** Notre association est **indépendante** de toute formation idéologique, politique, religieuse ou syndicale, et **autonome**.

**Notre rôle**

- Vous informer sur la vie du collège.
- Etre à votre écoute durant toute la scolarité de votre enfant.
- Etre votre porte-parole et vous représenter aux Conseils d'Administration, aux Conseils de classe et aux différentes Commissions (Commissions d'Hygiène et de Sécurité, Commission d'Education à la Santé et à la Citoyenneté, Conseil de discipline, Commission permanente...) et manifestations du collège.
- Répondre à vos questions et intervenir directement auprès de la Direction pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

**Notre différence** Indépendance et **apolitisme**.

**Notre force** Une équipe **dynamique** et investie.

### Venez nous rencontrer !

\*\*\*

**Fête des Associations** de Marly-le-Roi

Le **Samedi 4 Septembre 2021** de 14h à 18h – Parc Jean Wiltod

\*\*\*

**Café-Rencontre**

Le **Samedi 18 Septembre 2021** de 14h à 16h au pub O'Marly - CC Les  
Grandes Terres à Marly-le-Roi  
PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE

### N'hésitez-pas à nous contacter !

**Responsable AAPE** pour le collège : **Nathalie MUSY**  
aape.nathaliemusy@gmail.com - 06.15.87.49.70

Les parents d'élèves font partie intégrante de la communauté éducative. En octobre, tous les parents sont invités à élire leurs représentants au Conseil d'Administration du collège. Les représentants de parents sont présents au sein des instances qui décident des conditions de vie et de travail au collège (Conseil d'Administration) et de celles qui décident de l'avenir des collégiens (Conseils de classe).

### Conseil d'Administration

C'est l'organe de délibération et de décision. Il se réunit en séance ordinaire à l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il peut être réuni en séance extraordinaire à la demande des autorités compétentes sur un ordre du jour déterminé.

Il est composé de représentants de l'administration, d'enseignants, des collectivités locales, des personnels, des élèves et des parents d'élèves. Il adopte les décisions concernant :

- l'éducation : le temps scolaire, le calendrier, les options, les projets éducatifs.
- la vie du collège : la sécurité, l'hygiène, les locaux.
- le budget : les équipements, le fonctionnement.
- le règlement intérieur.
- le projet d'établissement.

### Conseil de classe

Deux représentants de parents d'élèves siègent à chaque Conseil de classe. Ils sont obligatoirement membres d'une Association de parents d'élèves. A l'issue de chaque Conseil de classe, les parents délégués rédigent un compte-rendu qui est remis à chaque famille. Ce document donne une vue d'ensemble de la classe (résultats, ambiance).

Vous pouvez contacter les parents délégués de la classe de votre enfant, avant (questions à poser), après (opinion des enseignants sur son enfant), ou à tout moment de l'année scolaire si un problème survient dans la classe.

### Quelques dates et points de repère à la rentrée ...

Réunion de rentrée (sous réserve protocole sanitaire) :

6<sup>ème</sup> : Jeudi 9 Septembre 2021 (17h30)

5<sup>ème</sup> : Jeudi 16 Septembre 2021 (18h)

4<sup>ème</sup> : Lundi 20 Septembre 2021 (18h)

3<sup>ème</sup> : Mardi 14 Septembre 2021 (17h30)

Equipe Collège :

Principale : Mme GAGNE

Principal adjoint : M. PINAULT

CPE : Mme MANDEVILLE ((5<sup>è</sup>/3<sup>è</sup>) et M. COURTIN (6<sup>è</sup>/4<sup>è</sup>)

Directrice Internat de la Réussite : Mme Heidi LABEAU

Gestionnaire : Mme Sandrine LAULIER

Elections de parents d'élèves : le **Vendredi 8 Octobre 2021**.

Restauration scolaire : gestion par le département C'midy et inscription sur le site [www.espace-citoyens.net/sohappy-cd](http://www.espace-citoyens.net/sohappy-cd)

Divers : \* Durée maximale hebdomadaire = 26h (sans options).

\* Dates de stages des 3<sup>èmes</sup> : du lundi 13 décembre au vendredi 17 décembre 2021

Mesures sanitaires : respect du protocole sanitaire par tous selon les mesures ministérielles au collège et aux alentours.



# Bulletin d'adhésion 2021-2022

Une seule cotisation par famille et par association locale, quel que soit le nombre d'enfants scolarisés. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à votre association locale pour votre adhésion.

Merci de confirmer votre accord pour le traitement de vos informations personnelles conformément au règlement général européen de la protection des données personnelles en cochant l'une des deux options suivantes :

- J'ai pris connaissance du traitement de mes données personnelles dans le cadre du fonctionnement de l'association et donne mon accord
- Je m'oppose au traitement de mes données personnelles et renonce à toute possibilité de recevoir toute information provenant de l'association.

Représentant(e) légal(e) 1 - nom :	Prénom :
Représentant(e) légal(e) 2 - nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Tél. :	Bureau :
Email :	Mobile :

Nom	Prénom	Date de Naissance	Établissement	Classe	Cotisation de l'association locale :
					Membre 15 €
					ou Soutien 18 €
					ou Bienfaiteur 20 €
					Don €
Total association					€
Total assurance					€
Montant Total (association + assurance)					€

**Je souhaite participer :**

- A la vie de l'association
- Au Conseil d'école (Maternelle / Élémentaire)
- Au Conseil d'administration (Collège / Lycée)
- Au Conseil de classe

L'UNAAPE n'est pas présente dans mon établissement et je souhaiterais être aidé(e) pour monter une liste.

## AAPE MARLY LE ROI

MUSY Nathalie  
39 Avenue Auguste Renoir  
78160 Marly le Roi

**Date et signature :** \_\_\_\_\_

Joindre votre règlement à l'ordre de votre association locale. Association d'intérêt général, un reçu fiscal sera délivré par votre association locale sur simple demande (CF Art. 200 du C.G.). Si vous voulez souscrire à l'assurance scolaire, n'oubliez pas de dater et signer le bulletin de souscription ci-dessous.

### Bulletin de souscription à l'assurance scolaire AXA (assurance réservée aux adhérents)

Représentant(e) légal(e) (nom et prénom) :					
Adresse :	CP-Commune :				
Adresse tél :					
Formule 1 : 31 € ; Formule 2 : 20 € ; Formule 3 : 16 € ; Formule 4 : 9,90€					
Nom	Prénom	Établissement	Classe	Né(e) le :	Formule (1, 2, 3 ou 4)
					Montant
					€
					€
					Gratuit *
					Gratuit *
Total AXA Assurances :					€

\* Gratuit à partir du quatrième enfant.  
Assurance : l'adhérent souscrit reconnaît avoir pris connaissance et accepté les clauses et conditions particulières du contrat d'assurance de responsabilité valant notice d'adhésion au titre dudit contrat, préalablement à l'adhésion, ainsi que des conditions générales y afférentes, disponibles sur demande auprès du souscripteur. Vous disposez d'un délai de 14 jours à compter de la souscription de l'assurance scolaire pour y renoncer sans motif, ni pénalité et contre remboursement en adressant un courrier recommandé AR de renonciation à l'UNAAPE - 42 rue Carvès - 92120 Montrouge selon le modèle ci-après ; \*Je soussigné(e) (nom, prénom), demeurant (adresse) déclare renoncer au contrat d'assurance n°003054-0020 que j'avais souscrit le... (date et signature du souscripteur).  
N'oubliez pas de dater et signer votre bulletin de souscription. Les attestations vous seront envoyées de préférence par courrier par AXA pour chaque enfant assuré.  
Les informations recueillies sont nécessaires pour votre assurance scolaire. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'UNAAPE et à notre courtier en assurance. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'UNAAPE.  
Merci de confirmer votre accord pour le traitement de vos informations personnelles conformément au règlement général européen de la protection des données personnelles en cochant l'une des deux options suivantes :  
 J'ai pris connaissance du traitement de mes données personnelles, dans le cadre de la souscription, par l'assureur et donne mon accord  
 Je m'oppose au traitement de mes données personnelles et renonce ainsi, à toute possibilité de bénéficier de l'assurance.

# BULLETIN D'ADHÉSION 2021-2022



**PRÉSENCE DES PARENTS**  
Votre revue trimestrielle  
**GRATUITE**

## Contribuons à l'AVENIR des ENFANTS en toute INDÉPENDANCE

Contactez votre Association locale

**AAPE MARLY LE ROI**  
Place du Général de Gaulle  
78160 Marly-le-Roi

Présidente : Nathalie MUSY  
39, avenue Auguste Renoir  
78160 Marly le Roi

mél : aape.nathaliemusy@gmail.com  
tél : 06 15 87 49 70



**UNAAPE nationale**  
Reconnue d'utilité publique  
42 rue Carvès  
92120 MONTROUGE  
secretariat@unaape.asso.fr  
Tél : 01 40 92 16 61  
site : https://unaape.asso.fr

# BULLETIN D'ADHÉSION 2021-2022

Partie à retourner au National par l'association locale, accompagnée du bordereau d'envoi (fiche Union N°03)

# Proposition d'assurance scolaire avec AXA France et l'UNAAPE

## Protégez votre enfant, à l'école comme ailleurs.

**Assurance réservée aux adhérents de l'UNAAPE**, contrat groupe souscrit auprès d'AXA France IARD par l'intermédiaire des Assurances Mitchell et associés, 15 rue de la Brigade Alsace Lorraine, 67000 Strasbourg, Siren 422 143 453, n° ORIAS 07005651.

### De la maternelle à l'Université, protégez vos enfants 24h/24 et 7j/7.

Vos enfants ont besoin d'être assurés qu'ils soient victimes ou responsables d'un accident sur le chemin de l'école, en sortie scolaire (hors des horaires scolaires), mais aussi en toutes circonstances, lors de leurs activités extra-scolaires : sports, loisirs, vacances, séjours linguistiques, classes découvertes, etc...

**La garantie prend effet : le jour de la rentrée scolaire pour les adhésions souscrites dans les trente jours suivant la rentrée scolaire, sinon le lendemain à midi de la date de réception de l'adhésion par l'UNAAPE.**

	Formule 1	Formule 2*	Formule 3*	Formule 4*
<b>DOMMAGES causés par l'enfant</b>				
Corporiels	20 000 000 €	-	-	-
Matériels et immatériels	850 000 €	-	-	-
dont immatériels	150 000 €	-	-	-
Matériel confié au stagiaire	150 000 €	-	-	-
Défense et recours	15 000 €	-	-	-
<b>DOMMAGES subis par l'enfant</b>				
Décès	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<b>Incapacité permanente</b> (le taux d'invalidité s'applique sur ces montants) <sup>(1)</sup>				
- Jusqu'à 9%	Néant	Néant	Néant	Néant
- de 10 % à 29 %	20 000 €	20 000 €	20 000 €	8 500 €
- de 30 % à 59 %	35 000 €	35 000 €	35 000 €	17 000 €
- de 60 % à 79 %	85 000 €	85 000 €	85 000 €	45 000 €
- de 80 % à 100 %	200 000 €	200 000 €	200 000 €	100 000 €
<b>Frais de traitement</b>	200 % TRC	300 % TRC	200 % TRC	100 % TRC
<b>Prothèse dentaire</b> (par dent)	200 €	400 €	200 €	-
<b>Bris ou perte de lunettes ou lentilles</b>	200 €	300 €	200 €	-
<b>Frais de transport en ambulance ou en taxi jusqu'à l'hôpital le plus proche</b> <sup>(2)</sup>	400 €	400 €	400 €	-
<b>Conduite à l'école</b>	400 €	400 €	400 €	-
<b>Aide pédagogique</b>	200 € par mois pendant 10 mois	200 € par mois pendant 10 mois	200 € par mois pendant 10 mois	-
<b>Frais de rattrapage scolaire</b> au dela de 20 jours d'arrêt				
<b>GARANTIE ASSISTANCE</b> <sup>(3)</sup>				

Cette garantie est comprise dans toutes les formules.  
 En cas de maladie ou d'accident grave de votre enfant, vous avez le droit à notre assistance :  
 - rapatriement sanitaire ou transport médical,  
 - intervention d'un médecin pour juger des mesures à prendre et les organiser,  
 - mise à disposition d'un billet aller/retour pour un proche,  
 - remboursement des frais de secours sur pisse de ski,  
 - envoi de médicaments indispensables et indispensables sur place,  
 - etc.  
 Notre service assistance est à votre disposition sur simple appel.

TARIFS 2021-2022	31,00 €	20,00 €	16,00 €	9,90 €
------------------	---------	---------	---------	--------

**(1)** Le montant de l'indemnité est égal au capital garanti multiplié par le taux d'incapacité retenu, reportez-vous en page 8 des Conditions Générales du contrat pour un exemple de calcul.  
**(2)** Saut en cas d'intervention d'un service d'assistance.  
**(3)** L'intégralité des prestations assistance sont décrites et définies dans le document « Conditions Générales Assistance aux personnes ».  
**(\*)** La Responsabilité Civile peut être déjà garantie par votre contrat d'assurance habitation.  
**Si vous voulez souscrire une assurance, utilisez le bulletin de souscription en page 4 et pensez à garder ce tableau de garanties. Tout souscripteur pourra consulter le texte intégral du contrat auprès de son association locale.**  
**N'oubliez pas de dater et signer votre bulletin d'adhésion et de souscription et de le remettre à votre association locale.**



# Avec l'UNAAPE vous soutenez les principes des parents d'élèves autonomes

- \* **Primauté et responsabilité des parents dans les choix éducatifs.**
- \* **Respect de la neutralité politique, syndicale et religieuse des établissements publics d'enseignement.**
- \* **Qualité de l'enseignement, remédiation immédiate, équité sociale et territoriale.**
- \* **Éducation aux valeurs civiques et morales.**

**Votre association est affiliée à l'UNAAPE**

**Le Mouvement autonome de l'UNAAPE**

**Libre** dans ses initiatives et dans ses actions.  
**Agit** dans le respect des principes et des valeurs du Mouvement autonome.  
**Initie** des actions et participe localement à la mise en place de projets au sein des établissements scolaires.  
**Participe et simplique** dans les Conseils d'école, de classe et d'administration, les commissions d'appel, d'attribution des bourses ou encore municipales.  
**Permet via l'UNAAPE**, de traduire au Ministère de l'Éducation nationale les préoccupations locales.  
**Apporte** régulièrement des idées constructives aux différentes territorialités : Municipalité, Conseil Départemental, Conseil Régional.  
**Vous représente** dans les conseils départementaux et académiques de l'Éducation nationale au travers nos Unions départementales et régionales.  
**Veille** à ce que les élèves restent le centre d'intérêt prioritaire du système éducatif.  
**Étudie** les propositions de l'Éducation nationale et intervient auprès du Ministère.  
**Témoigne** au Sénat et à l'Assemblée nationale, sur les sujets de l'Éducation nationale, devant les commissions de la culture et de l'enseignement.  
**Vigilant** à la mise en application de la loi sur l'intégration des enfants différents.  
**Porte son action** dès l'accueil des enfants en maternelle, sur la remédiation immédiate.  
**Porte son attention** sur le contenu du socle commun de connaissance, de compétence et de culture.  
**S'attache** à la mise en place de l'architecture des études au lycée.  
**Attentif** à une orientation choisie qui doit être synonyme de droit à une formation qualifiante pour tous.

## Pour vos enfants, de la maternelle au lycée, rejoignez les associations affiliées à l'UNAAPE !

**Pour faire connaître votre association, pensez à nos objets !**